

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS: Elus municipaux : Michel GENDREAU (Coprésident élu), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal).

Membres du conseil de quartier : Jeanine BARBOTIN (Coprésidente habitante), Christian-Félix ARNAUD, Michèle BEAUFORT, Jean-Paul BOISSON, Ginette BONHOMME, Marie-Reine CHATAIGNON, Daniel COURANT, Alain CRIGNON, Olivier DEBORDE, Chantal DENOCQ, Jean-Louis DORLET, Henriette FELON, André FOURNIER, Bertrand FRIGOT, Nicole GERARD, Pierre LACORE, Michel MOYNARD, Jean-Pierre OUMAILIA, Paul PELLTIER, Alain SIMON, Yves SULLET, Mireille TREBUCQ.

Excusés : Delphine PAGE (Adjointe au Maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Christiane BERNIS, Jérôme CLAVIER, Nathalie CONTARDO, Vanessa CORABOEUF, Catherine DEBRAY, Claudine DRIAN, Jean GOBAUT, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Olivier JULE, Erwan LE GUERN, Françoise MAYE, Stéphane MIGNE, Pascal RAYMOND, Jean-Louis REGRAIN, Alain SIMON.

Personnes invitées : Mme DUBE, Présidente et Elisabeth LECOEUR, salariée du CSC Centre-ville et Guillaume RUFFIN (Cabinet ARTELIA).

Agents municipaux : Olivier THOMAS, Laurent PATINOT (Service Mobilités, éclairage public, DEP), Jean-Louis BUSSONNAIS (Direction de la Réglementation et de la Sécurité), Bénédicte GABRIEL (Direction des vies participatives).

Public : 8 personnes.

Ouverture de la séance à 20h10

Accueil par M. GENDREAU, qui rappelle l'ordre du jour :

1/ Point sur les travaux du Centre-ville

- **Point Téciverdi (changement de circulation...)**
- **Point sur l'avancée des travaux du cœur de ville**
- **Présentation des principes généraux du projet de contrôle d'accès du centre-ville piéton**

2/ Présentation des travaux des commissions

- **Synthèse des travaux des commissions et point sur les dossiers en cours**

3/ Point sur les crédits de quartier investissement et fonctionnement

4/ Informations diverses d'actualité

Avant de démarrer l'ordre du jour, J. BARBOTIN rappelle la démission de R HIMBER, pour des raisons personnelles. R. HIMBER remercie les conseillers pour leur réelle implication et envoie un message de confiance pour l'avenir du quartier centre-ville.

J. BARBOTIN pose la question de son remplacement : pour information, le Conseil de quartier Centre-Ville est constitué de 63 conseillers mais environ 30 sont régulièrement présents. Au



sein des autres Conseils de quartier, avec environ 35 conseillers, le conseil fonctionne avec un seul co-président habitant. J. BARBOTIN propose, en accord avec les membres du bureau, d'assurer cette fonction de coprésidente habitante seule jusqu'à la fin du mandat. Les membres du Conseil donnent leur accord.

Mmes DUBE et LECOEUR, respectivement Présidente et salariée de centre socioculturel Centre-ville, étant venues spécialement pour évoquer la question relative à la rénovation de la cuisine des Trois Coigneaux, M. GENDREAU propose d'entamer l'ordre du jour par ce point.

- **Dossier : salle des 3 Coigneaux et installation coin cuisine**

Le centre socioculturel du Centre-ville a sollicité le Conseil de quartier pour le financement de la création d'un coin cuisine dans la salle des Trois Coigneaux. Cette salle est une annexe très utilisée par le CSC Centre-ville : ateliers cuisine, ateliers hygiène alimentaire, accueil du centre de loisirs enfants, accueil parents-bébés,... y sont organisés de manière hebdomadaire. Il s'agit pour le CSC de la salle dans laquelle il est possible d'assurer les animations en direction des familles du quartier. De plus, cette salle constitue un lieu stratégique dans le centre-ville, intégrée à un bâtiment d'habitations sociales.

L'installation d'une vraie cuisine équipée avec du matériel professionnel permettrait de conforter l'ensemble de ces activités, d'en développer d'autres et d'apporter un plus à la salle pour les personnes qui la louent à l'occasion d'événements privés.

La Direction des vies participatives informe le Conseil que les services techniques de la ville prévoient également une légère rénovation de la salle d'ici la fin 2012 (rafraîchissement des peintures notamment).

Le devis pour le matériel (fourneau électrique, hotte aspirante, plonge, lave-vaisselle) est estimé à 12 500 € TTC. A ces acquisitions, il est nécessaire de prévoir des travaux d'aménagement de faïence, peinture, électricité, plomberie, soit 7 500€ TTC.

Coût total de l'opération : 20 000 € TTC, qu'il est proposé de financer avec les crédits de quartier.

Questions et réactions des conseillers et du public :

- *Cet espace demande en effet une réelle rénovation pour pouvoir être encore mieux exploité.*
- *Le financement d'un tel projet correspond à la mission de développement du lien social du conseil.*

VOTE du Conseil : Accord à l'unanimité, une fiche de proximité est rédigée.

1. POINT SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

- **Information TECIVERDI**

M. GENDREAU et J. TAPIN informent le Conseil de quartier des dispositions spécifiques prises pour l'organisation du festival Téciverdi sur le secteur des Chamoiseries Boinot. Une réunion publique est prévue le 11 juin.

- **Travaux en cours et à venir dans l'hyper-centre**

De la rue Ricard à la rue Brisson, une nouvelle étape en juin

Retour de deux dragons en bronze début juin 2012 à l'entrée de la rue Ricard : fin de l'aménagement des espaces publics piétons.

A partir du 15 juin, rétablissement du parcours de la navette Cititan.

La rue Ricard sera terminée et rouverte à la circulation à partir du 15 juin 2012. La navette Cititan pourra reprendre son circuit initial Ricard>Hugo> rue Thiers à cette date.



Rue Ricard, place Amable Ricard : une livraison en juin

Installation des dragons entre le 4 et le 8 juin pour marquer définitivement et symboliquement l'entrée du nouveau centre-ville. Le corps des dragons s'arrêtera au niveau de la petite place Amable Ricard.

Place des Halles et rue Victor Hugo : le temps des finitions

Place des Halles, toutes les assises en pierre au pied des arbres ont été posées courant mai. La Ville a profité de ces dernières interventions pour faire effectuer à la charge des entreprises la reprise de quelques malfaçons au niveau des emmarchements au centre de la place.

Rue Victor Hugo, il reste à poser les bancs en bois à l'angle des massifs qui ont été densifiés en végétaux. Des clous en bronze à l'effigie de nos dragons permettent d'identifier le passage de la navette Cititan.

Autour du Donjon, les opérations s'activent

A partir de début septembre 2012, le public pourra de nouveau accéder à la place du Donjon. Son aménagement met particulièrement en valeur le monument emblématique de Niort avec l'ouverture de nouvelles perspectives vers la Sèvre. A son pied, un nouvel espace urbain va permettre aux usagers d'investir différemment les lieux.

La fin des travaux de la place du Donjon est programmée pour début septembre 2012 :

- 19 arbres, des sophoras et des ormes, seront plantés à l'automne sur la place et le long de la rue Léon Blum.

- 3 bancs en bois, ainsi que des assises en pierre au pied des arbres comme place des halles, permettront aux promeneurs de faire une halte sur la nouvelle place entièrement pavée et dallée.

Une campagne de fouilles de fin mai à fin juillet

A l'arrière du Donjon, à partir du 29 mai 2012, d'importants travaux de terrassement vont démarrer pendant une quinzaine de jours pour supprimer le mur de soutènement daté du XIXe siècle qui sépare le Donjon du quai de la Préfecture. Haut de près de trois mètres sur 60 mètres environ, il sera démonté pierre par pierre sous surveillance archéologique, la Ville souhaitant récupérer ces matériaux pour d'autres projets d'aménagement.

Pendant ces travaux, la circulation quai de la Préfecture s'effectuera à sens unique du quai Cronstadt vers l'Espingole jusqu'à mi juin.

Période de fouilles archéologiques de mi juin à fin juillet une nouvelle campagne dans l'espoir de trouver des traces d'époque carolingienne, antérieure à la construction du Donjon. Cette année, Niort sera la vitrine régionale de la Drac qui envisage les 22 et 23 juin de rendre visible ce chantier à l'occasion des journées nationales de l'archéologie. Le reste du temps, les piétons pourront suivre l'évolution des fouilles depuis des espaces aménagés sur le pourtour du chantier.

Le projet d'aménagement prévoit de mettre en valeur deux éléments de l'ancien château, les murs de la courtine et de la salpêtrière, repérés lors d'un sondage archéologique en novembre 2010. Le monument sera mis en valeur à l'arrière par la création d'un talus entièrement végétalisé avec des arbustes bas et à l'avant par la création d'une passerelle en bois posée à 40 cm du sol devant l'entrée principale du Donjon qui symboliquement évoquera l'ancien pont-levis du château.

• Présentation des principes généraux du projet de contrôle d'accès du centre-ville piéton

O. THOMAS, responsable du service Mobilités et éclairage public de la Direction des Espaces publics - ville de Niort, informe le Conseil de quartier du projet porté par la municipalité de mise en place d'un contrôle d'accès du centre-ville piéton par bornes escamotables intégrant son système de gestion d'exploitation. Le cabinet Artélia, représenté par G. RUFFIN, a été



missionné par la ville pour l'accompagner dans la rédaction du cahier des charges et dans le montage du marché public. G. RUFFIN assure la présentation du projet.

1/ Rappel du contexte :

L'extension de la zone piétonne du centre ville de Niort a été effective dès le 27 juin 2009, avec l'intégration des rues Ricard, Victor Hugo, Mathurin Berthomé, place des Halles, rue Basse entre la rue Brisson et place du puits Nallier, rue de l'Arsenal entre la rue de la Comédie et la place du Temple, place du Temple, rues des Cordeliers et du Temple.

Rappel des rues déjà piétonnes avant cette date : rues du Rabot, Clouzot, de l'Herberie, Saint Jean entre la rue Victor Hugo et la rue du Mûrier, les rues du Petit Saint Jean, Sainte Marthe, petite rue Sainte Marthe, passage du commerce et esplanade de la Brèche.

Avec la requalification de ces nouveaux espaces publics piétonniers qui ont débuté en septembre 2010 et qui s'achèveront en principe au printemps 2013, la municipalité souhaite mettre en place un système centralisé de contrôle d'accès du centre ville piéton avec des bornes escamotables. Cette solution est répandue dans de nombreuses villes ; elle existait déjà sur Niort au niveau de cinq sites. Ce type de fonctionnement constitue une réponse adaptée et efficace pour l'application de l'arrêté de réglementation de l'accès et de la circulation dans les voies piétonnes.

2/ Le dispositif - Composition d'un site de contrôle d'accès par borne

Site d'entrée (sens entrant des véhicules)

- Totem de contrôle avec interphonie, feux de signalisation, module de commande
- Une ou plusieurs bornes escamotables
- Boucles de détection de commande et de sécurité
- Potelets de voirie éventuels complémentaires

Site de sortie (sens sortant des véhicules)

- Sortie libre recommandée (la borne s'abaisse sans badger)
- Matériel similaire que pour le site d'entrée mais avec un Totem sans interphonie

Site d'entrée / sortie

- Site équipé d'un totem permettant de gérer la circulation dans les deux sens.

Commandes d'abaissement : badges (le plus répandu), télécommandes (solution complémentaire), interphonie et commande à distance, détection par système embarqué (navette CitiTAN), clé tricoise ou carrée pour les services de secours, boucle de détection en sortie libre.

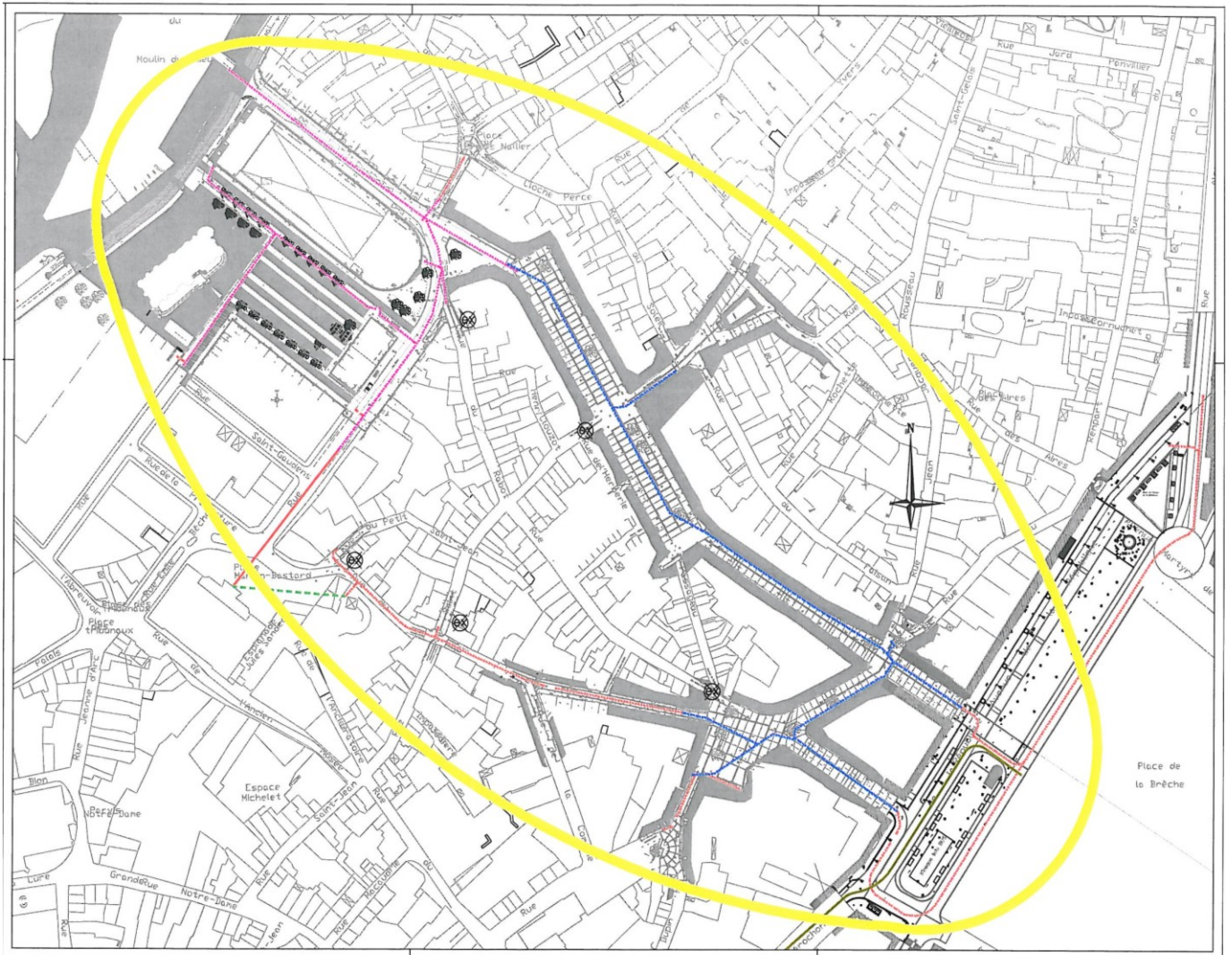
Les ayants-droits : résidents de la zone piétonne, services de secours, véhicules municipaux - CAN du personnel technique autorisé (accès illimité temporellement et géographiquement), usagers occasionnels (artisans, médecins, pharmacie de garde, livraisons, accès hôtel, déménagement, etc.), entreprises et concessionnaires dans le cas de travaux ponctuels, livraisons par abaissement programmé ou non par zone le matin.

3/ Plan de localisation des sites en cours de définition (présentation aux ayants droit lors de la phase de concertation)

OBJECTIFS

- Contrôler l'accès à la zone piétonne en le réservant aux ayants droit.
- Maintenir un espace réservé par la présence de 13 ou 14 sites en cours de recensement et de localisation dans le périmètre ci-dessus.





4/ Quelques chantiers de génie civil à prévoir pour la mise en place

- La grande majorité des réseaux souterrains nécessaire au fonctionnement du système est déjà en place. Quelques extensions sont cependant à prévoir afin de réaliser la connexion de tous les sites.
- Terrassement ponctuel pour chaque site (borne, totem, boucles de détection). Une réfection de 20 à 25 m² environ est à prévoir. Cette réfection se fera avec les mêmes matériaux (pavés, dalles, béton désactivé, etc.) que ceux en cours de mise en œuvre pour l'aménagement des espaces centraux, de la rue Brisson et de la place du Donjon.

5/ Les étapes suivantes du projet

- Poursuite des études afin de lancer la consultation des entreprises en charge de réaliser les travaux. Il est également lancé un marché pour réaliser le choix du prestataire de services qui assurera le fonctionnement du système 24h/24.
- Conduite de la concertation à mener :
 - Conseil de quartier et commission du conseil de quartier centre ville dans un premier temps début juin 2012,
 - A partir de juin 2012 – concertation sur les usages de fréquentation du centre ville piéton fermé par bornes escamotables : commerçants, autres ayants droit par profil, usagers du centre ville...
 - Retour devant le conseil de quartier centre ville en septembre 2012 pour une restitution de la concertation.
- Planning de déploiement printemps 2013 avec 5 mois de travaux en amont.



Questions et réactions des conseillers et du public :

- *L'entreprise de gestion est-elle déjà définie ?*

O. THOMAS : Non. La ville a sollicité 3 intervenants sur cette opération : une entreprise qui assurera les travaux d'implantation, une entreprise de maintenance des équipements (et la municipalité souhaite qu'elle puisse être la même que celle qui aura effectué les travaux), et l'entreprise qui assurera la gestion du système d'interphonie.

- *Quel est l'intérêt de ce système ? Au regard du fonctionnement actuel, les automobilistes semblent respecter l'interdiction même en l'absence du système.*

G. RUFFIN : l'avantage de ce système consiste dans un premier temps à limiter largement le droit d'accès à cette zone, par la définition des ayants droit et de leurs usages de ce secteur. Cela permet par conséquent de réguler le nombre de véhicules dans la zone, d'éviter la stagnation de véhicules dans ce périmètre et ainsi de favoriser un bon fonctionnement de cet espace partagé.

JL. BUSSONNAIS : ce système avait été envisagé dès le départ, lors de la piétonisation du nouvel axe Ricard, Victor Hugo et secteur du Temple. Il a pour objectif de réguler les phénomènes de circulation dans le centre-ville, en se posant les questions des droits d'accès, des usages et des horaires d'ouverture ou fermeture.

Par l'installation de ce système, on évite tous les phénomènes de « shunt » ainsi que le stationnement anarchique (il est fait référence au phénomène de stationnement sauvage qui a eu lieu début juin avec la livraison de l'aménagement du bas de la rue Thiers).

- *Questions concernant les commerçants : Quel fonctionnement est-il prévu pour les livraisons ? Comment vont être implantées les bornes par rapport aux vitrines ?*

O. THOMAS : L'ensemble de ces questions techniques qui concernent plus particulièrement les commerçants, ayants droit spécifiques, sera traité à l'occasion d'une réunion dédiée.

- *Quel est le coût de l'opération ?*

O. THOMAS : le projet atteint la somme de 650 000 € TTC. Ce montant intègre l'installation, la maintenance et un fonctionnement opérationnel du système. Il s'agit d'une prestation de qualité avec un système de maintenance efficace (clé de la réussite du projet).

- *Plusieurs interlocuteurs considèrent que le coût de ce projet est considérable.*

J. TAPIN : Afin de conserver un centre-ville piéton et confortable pour les déplacements doux, la ville doit opter pour un tel système, compte tenu du taux d'incivilité dans tous les quartiers. Une signalisation d'interdiction de pénétrer dans la zone (sauf ayants droit) ne sera malheureusement pas suffisante.

J. TAPIN ajoute que la question du coût ne peut pas être considérée indistinctement de celle du choix du système : la municipalité opte pour un équipement de qualité, qui permette de garantir que la zone piétonne soit maintenue.

Ce projet est prévu dans le budget de la ville depuis la piétonisation.

- *Le coût du projet ne semble pas si déraisonnable quand on y intègre la question de durée de vie du système (5 ans ? 10 ans ?). Il sera toutefois très important de d'assurer du très bon fonctionnement du système qui garantira la réussite du projet.*

G. RUFFIN : le matériel envisagé a déjà fait ses preuves dans d'autres villes (le système informatique permet entre autres de disposer de statistiques d'utilisation). La ville de Niort fait le choix de l'efficacité avec un matériel silencieux.

De plus, ces équipements ont en effet une durée de vie allant jusqu'à 15 voire 20 ans, si la maintenance est assurée régulièrement.

- *Est-on en mesure d'estimer les coûts annuels en matière de fonctionnement ?*

G. RUFFIN : la définition du cahier des charges pour le prestataire gestionnaire du service est en cours de rédaction.



2. PRESENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS

• Téciverdi 2012

1/ Téciverdi week-end des 14-15 avril - bilan

Fréquentation du week-end :

- Environ 500 personnes sur la journée du samedi avec près de 300 personnes présente pour le temps de l'apéro-diversité (à 19h)
- Environ 30 personnes sur la matinée du dimanche

Bilan du premier week-end :

- Vrai engouement autour du travail d'Alexis Chambon et de la cuisine des insectes.
- C'est le seul week-end qui n'était pas calé sur une fête de quartier, La thématique des insectes/araignées développée au cours des Téciverdi-Quartiers présente beaucoup d'autres intérêts.
- Toutefois, le week-end d'avril abordait le thème de la mouche, thématique qui a été très peu relayée dans la presse.

2/ Information festival fin juin -29-30 juin et 1er juillet - Événement gratuit

• Espaces publics

1/ Rue Tartifume - (entre rue de la Boule d'Or et rue Voltaire)

Il s'agit d'un tronçon de la rue Tartifume très fréquenté par les voitures, dangereux pour les piétons, les enfants et les personnes à mobilité réduite et dont les trottoirs sont inexistantes (poteaux électriques sur les trottoirs ou trottoir côté impair occupé par des véhicules en stationnement)

→ Secteur dangereux du fait de la vitesse des véhicules.

La commission relaye la demande suivante :

- La rénovation de la rue est-elle programmée ?
- Quel délai pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, et surtout la suppression des poteaux ?
- Enfin, au cas où ces travaux ne seraient pas prévus dans des délais proches, il est demandé l'installation de ralentisseurs tels que sur l'autre tronçon de la rue Tartifume.

Réponse de M. GENDREAU : la ville prévoit le changement de l'éclairage public, toutefois ce chantier ne pourra pas être mené sans une intervention en amont de l'entreprise de gestion du réseau électrique.

J. TAPIN : il n'est pas envisageable d'installer des ralentisseurs (dont le coût d'investissement est important) avant de réfléchir à un réaménagement global de la rue.

Une fiche de proximité est rédigée, la demande va être relayée auprès des services techniques.

Questions et réactions :

- *Dans le même ordre de demandes, il est évoqué la rue Sarrazine, rue sur laquelle les véhicules circulent très vite et qui demanderait également la création d'aménagements contraignants.*

2/ Place des Aires et rue des Aires

- Le revêtement de la place est en mauvais état, de nombreux pavés sont cassés ou déchaussés. Le sol demanderait à être restauré avec pavés existants.
- De nombreux conteneurs séjournent dans la rue et sur la place.

Les riverains demandent, la création d'une place de stationnement arrêt-minute pour les infirmiers, les médecins et pour un usage rapide des riverains (chargement, déchargement). La commission relaie cette demande par l'organisation d'une réunion sur site avec ses membres, des riverains, les techniciens voirie et espaces verts et ceux de la CAN pour la



question de la collecte des ordures ménagères afin de mener un projet de rénovation de cette place. Un rendez-vous sera fixé sur site (avec les services techniques concernés) courant septembre.

3/ Plan de circulation des rues du 4 Août, 4 Septembre et Balaclava

Après avoir assuré une présentation du nouveau plan de circulation des rues du 4 Août, 4 Septembre et Balaclava et concertation avec les riverains.

Accord de tous les membres pour le proposer aux riverains avec seulement une remarque : concernant le "STOP" au bout de la rue du 4 Septembre. Est-il assez éloigné des places de stationnement ?

Il est proposé d'implanter le STOP sur la rue du 4 août.

4/ Dossier venelles : point sur l'avancée des travaux

*** Les venelles et la liaison**

L'accès des Venelles par le bassin d'Orage est impraticable par temps de pluie. L'allée n'a pas été finie, et les engins de chantier ont fait des dégâts. De plus, la première marche est trop haute. L'allée est très pentue et des gravillons ont été déposés, ce qui rend la descente très difficile et glissante.

La commission demande que l'entretien des espaces verts soit fait :

- que les 20 mètres linéaires au bas de l'escalier reçoivent un revêtement stabilisé
- pour la descente de l'allée, soit un revêtement, soit un balayage (peut-être suffisant).
- de rajouter un matériau pour que la 1ère marche ne soit pas si haute.

Les membres de la commission sont par ailleurs très satisfaits de constater que les travaux des Venelles continuent. Le mur de soutènement a été restauré avec goût. C'est vraiment un beau travail.

*** Parking Tartifume**

Le parking, qui jusqu'alors était gratuit vient de faire l'objet de marquage au sol (payant) et de pose de parcmètres solaires. Il est maintenant indispensable d'éclairer ce parking ainsi que le coteau du Bassin, et pourquoi pas utiliser le solaire si les moyens posent problèmes.

Il est rédigé une fiche de proximité pour lancer l'instruction de la demande.

M. GENDREAU précise que la situation d'avancement du site de Tartifume est la suivante :

- l'entreprise de maçonnerie est intervenue pour reprendre la tête de mur et crée une poutre béton.
- l'entreprise de serrurerie va prendre les mesures pour pouvoir faire le garde corps, avec une installation envisagée pour fin juillet mais ça reste à définir.
- le terrassement pour les allées, la régie voirie programme cette intervention pour dans l'été juillet-août car ils vont réutiliser les pierres du mur de Donjon pour des petits murs de soutènement à créer. La finition des allées reste à programmer et est en fonction de l'achat d'un nouveau matériel.

Questions et réactions des conseillers et du public :

- *Le stationnement sur le parking Tartifume est devenu payant depuis début juin alors que de nombreux actifs du centre-ville s'y stationnent à la journée.*

M. GENDREAU : le conseil municipal de fin juin va instaurer un forfait de stationnement réservé aux actifs, permettant de stationner pour 1,50 € la journée par le biais d'un horodateur portatif (PIAF).

- *Pourquoi le jalonnement dynamique indique-t-il « LIBRE » au lieu du nombre de places restantes ?*

J. TAPIN : il est utile de savoir que lorsqu'il est indiqué « LIBRE », il reste plus de 200 places disponibles.



5/ Autres dossiers

* **Quai de la Préfecture - Feux et passages piétons**

Il est nécessaire de retravailler l'aménagement au niveau des feux et des passages piétons quai de la Préfecture au croisement avec la rue de l'Abreuvoir. Lorsque l'on vient des halles en direction de la rue de l'Espingole, on ne voit pas le passage piéton, gêné par un panneau.
M. GENDREAU : la demande va être relayée aux services techniques.

* **Rue du Sanitat - Espace public face à la prison**

La commission propose de faire des stationnements en épis et de restaurer le reste la surface de cet espace (public), compte tenu des plaintes de certains riverains pour le stationnement anarchique et le mauvais état de la chaussée.

M. GENDREAU : la proposition va être relayée aux services techniques.

* **Bas de Brèche - circulation des bus devant la Banque Tarneaud**

Les bus qui circulent devant la Banque Tarneaud, dans leur manœuvre, empiètent sur le trottoir, pour rejoindre la BNP (lieu de stationnement). Ces manœuvres s'avèrent dangereuses pour les piétons.

M. GENDREAU : l'information va être relayée auprès des services de la SEMTAN.

* **Rue du 14 juillet - au niveau du bar, face à l'Eglise St Hilaire**

La durée du passage piéton aux feux n'est pas assez longue. Une personne âgée ou une personne avec un enfant n'a pas le temps de traverser. Ce secteur est par conséquent très dangereux avec le passage des bus.

M. GEANDREAU : les services techniques ont reconfiguré la durée d'autorisation de traversée pour les piétons.

• Patrimoine

1/ Dossier statuaire de la Brèche :

* **Concernant les vases :**

La ville a demandé le concours auprès de la CAN, par le biais du conservateur du musée d'Agesci pour le montage du dossier de financement du projet (il va probablement être nécessaire de faire appel à du mécénat) et la procédure de classement des vases pour l'obtention éventuelle d'une subvention des Monuments Historiques. Les services de la CAN ont répondu favorablement.

Les services de la ville ont effectué des recherches aux archives municipales pour vérifier que la ville de Niort est propriétaire des vases de Cugnot : les vases n'ont fait l'objet d'aucun dépôt de l'Etat. Ils ne sont donc pas propriété de l'Etat. Pour lancer une procédure de classement et ainsi pouvoir faire une demande de subvention de restauration au titre des Monuments Historiques, il faut s'assurer de la propriété.

Enfin, à ce jour, une seule entreprise est en mesure de restaurer ces vases : la Fonderie de Coubertin.

* **Point statuaire - financement de la restauration des 3 statues pour 2012 :**

Achille : 4784 € TTC	Achille socle : 2990 € TTC	Total : 7774 € TTC
Caïn : 3348,80 € TTC	Caïn socle : 2015,26 € TTC	Total : 5364,06 € TTC
Triptolème :	4784 € TTC	

TOTAL restauration 2012 : 17 922,06 € TTC

La rénovation va être réalisée par Michel PRIEUR (comme en 2009), elle est intégralement financée par les crédits de quartier 2012 (comme voté en février dernier).

2/ Mise en valeur de sites remarquables

La commission a réalisé un travail de recensement de sites remarquables dans le centre-ville, qui mériteraient une mise en valeur par l'implantation d'un panneau explicatif. Par sites, la commission entend des bâtiments mais également des rues, des quartiers (micro-quartiers). Une trentaine de sites a déjà été repérée.



J. TAPIN propose d'approfondir ce projet en associant l'office de tourisme à la réflexion.

3/ Projet de publication des balades géologiques

Le projet d'édition de la plaquette balades géologiques suit son cours. L'impression devrait être réalisée vers la rentrée.

- **Vivre ensemble**
- **Cœur de ville**

Ces 2 commissions ne se sont pas réunies depuis le dernier Conseil de quartier.

3. POINT SUR LES CREDITS DE QUARTIER INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

1/ Point sur l'utilisation des crédits du Conseil de quartier Centre-ville

Investissement : 2012 – 100 000 €

* Statues : 17 922,06 €

* Rénovation salle J. de Liniers : 20 000 €

2/ Fonctionnement

* 4 000 € TECIVERDI quartiers

* 5 000 € Régie voirie

4. INFORMATION DIVERSES D'ACTUALITE

1/ Révision PLU

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU présente une vision de l'évolution du territoire communal pour les 10 à 15 prochaines années : le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le PLU doit respecter 3 grands principes :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain et le développement de l'urbanisation
- La diversité des fonctions urbaines
- L'utilisation économe de l'espace

Le PLU comprend 2 documents qui traduisent les projets communaux :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)

La procédure a été engagée par délibération du Conseil Municipal le 31 janvier 2011.

Objectifs définis : La biodiversité : axe fort, prioritaire et transversal du futur PLU (limiter l'étalement urbain, amplifier les modes doux de déplacements, Préserver et reconstituer les continuités écologiques, prendre en compte l'Agenda 21).



Les temps de concertation

Balades urbaines : 6 balades sur 3 dates - Dates et thématiques spécifiques

Mercredi 12 septembre - 18h30 à 21h30

St-Liguaire : Marais & espaces naturels

Clou-Bouchet : Renouveau urbain

Jeudi 13 septembre - 18h30 à 21h30

Sur Champommier : mixité fonctionnelle

Centre-ville : Patrimoine et ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager)

Samedi 15 septembre - 9h à 12h

Quartier Nord : Périmètre de captage

Ste-Pezenne : Énergies renouvelables et performance énergétique

Ateliers – tables rondes (sur les 3 thématiques du diagnostic : samedi 6/10 9h-12h

- L'environnement et le cadre de vie
- La socioéconomie (les habitants, les logements, les activités, les commerces, l'emploi)
- Les transports et déplacements

2/ Visites de l'Acclameur : samedi 14 juillet 2012

3/ 10 ans des CQ

Samedi 17 novembre à 13h30 (Hôtel de ville)

4/ Dates des prochaines réunions :

- Bureaux : salle Direction des Vies participatives (Hôtel de ville)

Mercredi 5 septembre 2012, à 18h30

Jeudi 8 novembre 2012, à 18h30

- Conseils de quartier : Centre Du Guesclin

Mercredi 26 septembre 2012, à 20h00

Mardi 27 novembre 2012, à 20h00

La séance est levée à 22h45.

